VIVRE ENSEMBLE

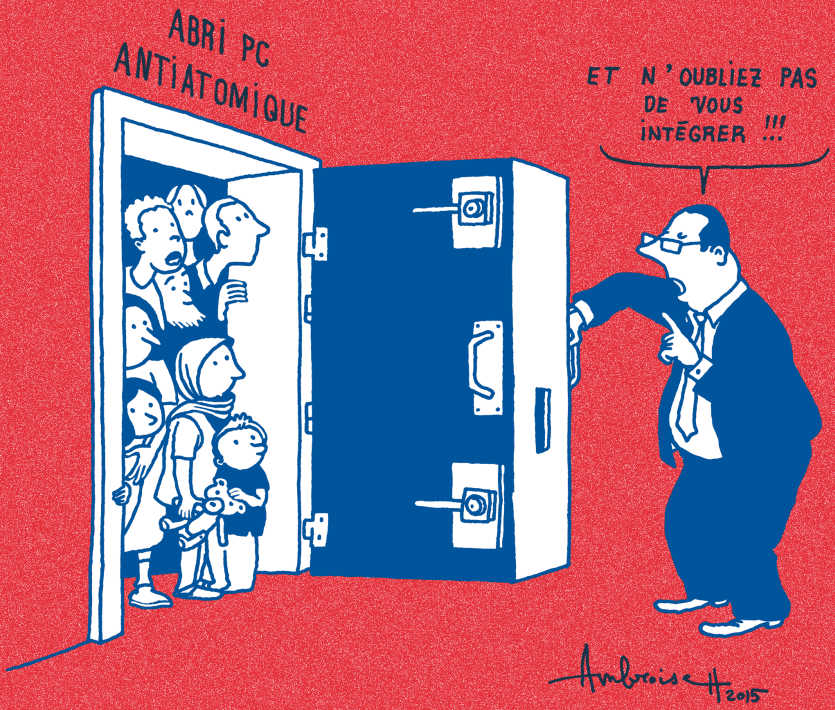

HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS: COMMENT LA RHÉTORIQUE DE LA "HAUSSE DES DEMANDES" D'ASILE A ENFUMÉ LES MÉDIAS ET LE PUBLIC

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

VE 151 / février 2015

SOMMAIRE

RÉFUGIÉS SYRIENS 2-5
Le visa humanitaire ou l'entrave administrative à l'accueil de réfugiés.

ANALYSE 6-7
La réalité sociale des conventions d'intégration

CEUTA ET MELILLA 9-11
L'Espagne pratique des expulsions illégales

NEUCHÂTEL 14-15
Pour ses 20 ans, l'association RECIF a tenu le pavé

HUMEUR 16
Noël pour tous à Genève

INCENDIE DES TATTES 17-18
Révélateur d'une déshumanisation

MOBILISATION 19-20
Vous ne nous connaissez pas? C'est normal!
Nous vivons sous terre

DÉCRYPTAGE 21-28
Hébergement des réfugiés: comment la rhétorique de la "hausse des demandes" a enfumé les médias et le public

ÉDITORIAL

« Le taux de protection (proportion des cas d'octroi de l'asile et d'admission provisoire sur la base d'une décision de première instance) s'est élevé à 58 %. Cette hausse est due au fait qu'une majorité de requérants remplissait les conditions légales d'admission en Suisse en raison d'une situation de guerre ou de persécution.»

A la bonne heure ! Dans leur communication relative aux statistiques de l'asile 2014, les autorités incluent enfin les admissions provisoires dans leur appréciation du taux de protection. Un changement de discours nécessaire bien qu'encore balbutiant. Le même document retombe plus loin dans ses travers : il noie les admissions provisoires dans les décisions négatives, abaissant ainsi le taux de reconnaissance à 25%, ce qui laisse croire et alimente les discours prétendant que 75% des demandeurs d'asile ne sont pas à protéger[1].

A force de minimiser officiellement et dans la tête du public la proportion de personnes méritant la protection de la Suisse, les autorités rendent **a**cceptable un droit d'exception. Les durcissements législatifs

et de conditions d'existence, visant prétendument à « lutter contre les abus », ont majoritairement touché des personnes en besoin de sécurité. Déclassement, stigmatisation, marginalisation... Les effets de cette politique et de ces discours sur les capacités de ces personnes, a priori fragilisées, à se reconstruire et à rebondir sont indéniables. Ils le sont également sur l'attitude de la société d'accueil : les peurs prédominent sur la bienveillance lorsqu'il s'agit d'ouvrir une structure dans une commune. Ils polluent jusqu'à notre principe d'humanité (p. 17 à 20).

Alors on ne peut que mettre en avant les propos de la cheffe du service des migrations de Schwytz expliquant que les jeunes Erythréens accueillis dans l'abbaye d'Einsiedeln auront vraisemblablement tous le permis F, donc resteront en Suisse et qu'on doit leur permettre de s'intégrer dès le premier jour[2]. A contrario, on ne peut que condamner le fait que durant toute l'année 2014, les autorités fédérales et cantonales n'ont cessé d'agiter le spectre de la hausse des demandes d'asile pour expliquer les difficultés d'hébergement dans les cantons. Non seulement ces effets d'annonce sont anxiogènes pour la population – la peur de l'invasion génère repli et rejet- mais ils se sont révélés largement exagérés, et trompeurs quant au lien de causalité. Notre enquête montre en effet que si difficultés d'hébergement il y a eu, c'est justement en raison du fait que la majorité des demandeurs d'asile arrivés en Suisse ont vu leur besoin de protection reconnu (p. 21). Il aurait été plus simple, plus honnête, de le dire.

Reste à savoir comment le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) gérera sa communication lorsque les Chambres fédérales se saisiront du projet de loi relatif à la restructuration du domaine de l'asile, qui mise tout sur l'hébergement des demandeurs d'asile dans des centres fédéraux en promettant notamment de belles économies aux cantons. Cette réorganisation table sur une structure des demandes constantes–en terme de proportion de taux d'acceptation, de rejet, et de non-entrées en matière Dublin- et sur une base de 24000 requêtes annuelles.

Or, la structure des demandes sur laquelle est basé le modèle a volé en éclat: en 2014, deux fois plus de personnes ont obtenu la protection de la Suisse, essentiellement parce qu'elles viennent de Syrie et d'Erythrée. La situation en Syrie ne va pas en s'améliorant et les tentatives du président du PLR Philip Müller et de Christoph Blocher de faire passer l'Erythrée pour un lieu de villégiature n'ont trompé personne.

Autrement dit, la planification sur laquelle se penchera le Parlement ce printemps est déjà obsolète. Et selon le SEM lui-même, la restructuration pourrait coûter beaucoup plus cher aux cantons, sans résoudre les questions d'hébergement à long terme.

Les autorités oseront-elles l'assumer et cesseront-elles de se défausser uniquement sur la rhétorique de la hausse des demandes d'asile ? Elles auraient pourtant intérêt à mettre le paquet pour changer l'image déformée, négative, criminalisante des demandeurs d'asile qu'elles ont contribué à façonner. A restituer la réalité de l'exil. A montrer qu'elles sont capables de faire mieux et plus. Pour rassurer la société d'accueil. Pour éveiller les manifestations d'empathie et de solidarité et pour favoriser un accueil digne.

SOPHIE MALKA

1 Nos calculs montrent que 75% des personnes se sont vues reconnaître leur besoin de protection après entrée en matière et examen de leurs motifs d'asile (p. 21, et voir également VE 146 , VE 143 ou SOS Asile n°101). Vous pouvez également consulter notre page spéciale statistiques sur notre site web: asile.ch/vivre-ensemble/statistiques.

2 *Un groupe d'Erythréens a pris ses quartiers provisoires dans l'abbaye d'Einsiedeln dans le canton de Schwytz*, **RTS,** *19h30*, **07.10.2014.**

3 Office fédéral des migrations, Planification générale de la restructuration du domaine de l'asile, pp.82-85.

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS SYRIENS, VRAIMENT?

RÉFUGIÉS SYRIENS DANS LE MONDE QUELQUES CHIFFRES

Bientôt quatre ans que la guerre civile a éclaté en Syrie. Depuis 2011, le nombre de personnes déplacées dans le pays est estimé à 7,6 millions alors que 3,8 millions ont fui le pays. Selon le HCR, 40% des réfugiés syriens sont des enfants de moins de 12 ans.

La plus grosse pression démographique touche les pays limitrophes qui en accueillent 95%, avec 1,1 million au Liban, 1,6 million en Turquie, 620 000 en Jordanie, 235 000 en Irak et 160 000 en Egypte.

Après une première alerte en décembre 2014, le Programme alimentaire mondial risque à nouveau d'être obligé de cesser la distribution de nourriture aux sinistrés, s'il ne reçoit pas rapidement les 50% manquant au budget. Par ailleurs, alors qu'elle avait commencé à fermer certains points de passage à la frontière, la Turquie a décidé d'ouvrir un nouveau camp, qui sera le plus grand du pays (35 000 personnes), pour accueillir les réfugiés provenant de Kobané.

Dans un rapport publié fin décembre, Amnesty International[1] relève qu'en 3 ans, l'Allemagne et la Suède ont reçu quelque 95 000 demandes, soit 64% de toutes les demandes d'asile de Syriens dans l'Union européenne. De plus, dans le cadre du programme de réinstallation du HCR, destiné à accueillir des réfugiés particulièrement vulnérables, l'Allemagne a offert 30 000 places de réinstallation, ce qui équivaut à près de la moitié du nombre total de toutes les places offertes, et 82% de tous les pays de l'UE. La Suède a ouvert ses portes à un contingent de 1200 personnes. Hormis l'Allemagne et la Suède, les 26 autres Etats de l'UE ont reçu depuis le début de la guerre quelque 53'000 demandes d'asile et ont proposé 5035 places de réinstallation.

L'UE discute de l'accueil d'un nouveau contingent de 10 000 réfugiés, à répartir entre les pays membres.

LUBIANA GOSP SERVER

1 *Left in the cold: Syrian refugees abandoned by the international community,* Amnesty International, 5.12.14

LE VISA HUMANITAIRE, UNE BELLE ENTRAVE ADMINISTRATIVE

Fin septembre 2013, la Suisse a décidé d'accorder des visas facilités aux proches de ressortissants syriens résidant en Suisse et bénéficiaires de permis B ou C. Tout naturellement, un certain nombre de réfugiés statutaires se sont adressés au Centre suisse immigrés (CSI) afin que nous les aidions à entamer les démarches utiles. Soit recueillir les coordonnées des membres de la famille dispersés notamment au Liban ou en Turquie, prouver la réalité du lien familial et les inciter à déposer une demande de visa auprès des représentations suisses présentes dans ces deux pays. Tout cela en lien avec la Croix-Rouge de Berne qui soutenait financièrement l'arrivée de ces Syriens qui avaient, une fois arrivés en Suisse, le choix entre retourner en Syrie à l'échéance du visa (3 mois), déposer une demande d'admission provisoire (permis F), le retour étant impossible en raison du conflit qui prévaut dans la région ou alors solliciter la protection des autorités suisses en raison des persécutions personnelles vécues (permis B réfugiés). Un certain nombre de visas facilités ont été accordés et quelques familles ont ainsi pu être réunies.

Fin novembre 2013, le Conseil fédéral prononce brusquement l'arrêt de l'octroi de visas facilités.[1] Les Syriens qui ont de la famille en Suisse n'ont d'autre solution que de déposer une demande de visa humanitaire, visa qui a remplacé la possibilité de déposer une demande d'asile par le biais des ambassades. Incompréhension totale des réfugiés syriens résidant en Suisse. Pourquoi cette mesure restrictive alors que le conflit syrien redouble de violence et que l'avancée des djihadistes provoque l'exode de milliers de personnes ? Mesure restrictive ?

De fait, le visa humanitaire est juste une chimère, vu la somme d'oppositions et de recours que nous avons dû introduire suite aux refus des ambassades, puis au refus du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM, ex-Office fédéral des migrations) puis finalement au refus confirmé par le Tribunal administratif fédéral (TAF) d'accorder ledit visa. Explication.

Aucune représentation suisse n'étant présente en Syrie, les Syriens sont obligés de se rendre soit en Turquie, soit au Liban, soit en Jordanie pour déposer une demande de visa humanitaire. Vu le nombre d'exilés syriens dans ces pays, il va sans dire que l'accès aux ambassades s'avère extrêmement compliqué et nécessite plusieurs semaines.

Refus systématiques

Une fois reçu à l'ambassade, un rendez-vous est fixé, quelques semaines plus tard, pour remplir un formulaire de requête, formulaire ressemblant à toute autre demande de visa (visite, tourisme, séjour…) sauf qu'il est possible d'indiquer sous la rubrique « autre » le fait qu'on demande un visa humanitaire, cela sans pour autant que l'on puisse exposer les motifs de ladite demande. Une fois le formulaire complété, les requérants attendent la réponse de l'ambassade. Et force est de constater que toutes les demandes de

visas déposées par des proches de réfugiés syriens résidant en Valais ont été refusées, au motif notamment que le retour en Syrie après l'échéance du visa n'est pas garanti (sic) ou de l'absence de garantie financière.

Procédure kafkaienne

Contre ce premier refus, nous pouvons introduire une opposition auprès de l'ODM mais cela suppose de la part des familles résidant en Suisse le versement de Fr. 150.- par cas pour les frais de procédure. Oppositions qui sont toutes rejetées par l'ODM. Raisons du refus : les requérants ne sont plus concrètement menacés puisqu'ils sont en Turquie ou au Liban ; ils ne peuvent être représentés par un mandataire qui agit en Suisse au nom de la famille qui y réside sans avoir préalablement rédigé personnellement les motifs de leur requête et signé une procuration, documents qu'ils devront transmettre en original et non pas sous format électronique.

Dans le cadre du recours que nous déposons auprès du TAF, nous insistons sur le fait que l'absence d'une représentation suisse en Syrie oblige les personnes menacées de sortir du pays, avec tous les dangers qu'un tel voyage implique, pour solliciter un visa humanitaire, que par conséquent l'on ne saurait avancer le prétexte d'être en « sécurité » dans un pays tiers, en l'occurrence la Turquie ou le Liban pour le refuser. Par ailleurs, le séjour des requérants est illégal dans les deux pays qui peinent à assurer sécurité et entretien au 1'000'000 et 1'200'000 réfugiés qu'ils accueillent déjà. Partant, les contacts entre la famille en Suisse et leurs proches sont difficiles en raison des conditions précaires dans lesquelles ces derniers vivent (ni logements fixes, ni moyens financiers, ni personnes pouvant traduire dans une langue nationale un courrier exposant les motifs d'asile rédigé en arabe) et la production de documents originaux dûment signés s'avère dès lors quasi impossible. Nous avons déposé une trentaine d'oppositions, puis le même nombre de recours dont certains ont déjà été refusés, les motifs de l'ODM ayant été confirmés par le TAF. Cette instance nous reproche de n'avoir pas déposé dans les délais impartis -entre 15 et 30 jours- les documents originaux exigés. A cela s'ajoutent les frais de procédure. Comme indiqué plus haut, Fr. 150.- par opposition introduite auprès de l'ODM et Fr. 600.- par recours au TAF. Ce qui peut représenter une somme considérable pour la famille résidant en Suisse. Un exemple : une famille avec 5 enfants dont 3 sont majeurs implique de déposer une opposition et un recours pour les parents et les enfants mineurs et séparément, une opposition et un recours pour chaque enfant adulte. Petit calcul : Fr. 150.- x 4 et Fr. 600.- x 4 = Fr. 3'000.-, tout cela pour rien puisque le visa sollicité est finalement refusé !!

De septembre 2012 à mi-juin 2014, seuls 48 visas humanitaires [2] ont été octroyés alors que plus de 200 autorisations d'entrée via la procédure d'ambassade étaient délivrées en moyenne par année entre 2006 et 2012 [3]. Comme le mentionne l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés dans un de ses communiqués : on « constate aujourd'hui avec grande déception que le visa humanitaire vanté comme remplacement valable de la demande d'asile auprès d'une ambassade ne tient en aucune manière les promesses faites à plusieurs reprises par la Conseillère fédérale, Madame Simonetta Sommaruga. » [4]

FRANÇOISE JACQUEMETTAZ

1 Vivre Ensemble, *Visas facilités pour les Syriens : On ne change pas les règles du jeu en cours de partie !*, VE 145 / décembre 2013.

2 Croix-Rouge, demande d'assouplissement de la loi sur les visas humanitaires pour les Syriens, source ATS, 7.09.2014

3 Interpellation de Cesla AMARELLE au Conseil national, 19.06.2014

4 OSAR, *Enterrer définitivement la demande d'asile auprès d'une ambassade? Tenir enfin les promesses relatives au visa humanitaire,* 27.02.14.

LA SUISSE ET L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS SYRIENS

Dessin de Pitch publié dans Vigousse n° 217.
Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'éditeur.

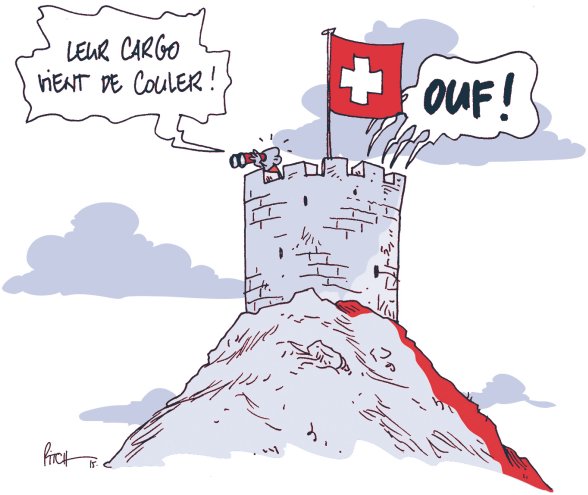

2,1 millions de réfugiés. Si la Suisse accueillait, proportionnellement à sa population, le même nombre de réfugiés syriens que le Liban, elle en aurait accueilli 2,1 millions ! Alors demander que la Confédération accueille 100'000 réfugiés syriens de plus, comme l'ont fait un groupe de 27 organisations alémaniques et les Verts fin décembre, un chiffre qui a fait sursauter nombre de politiques, n'est finalement pas si absurde. Tout dépend du pays avec lequel on se compare.

Questionnée sur le manque de générosité de la Suisse (Le Temps, 28.01.14), Madame Sommaruga estime que "cette perception n'est pas justifiée", car "10 000 réfugiés ont trouvé refuge en Suisse depuis le début de la guerre civile"; "la Suisse est le seul pays à avoir proposé des facilitations au niveau des visas pour permettre le regroupement familial" et enfin le pays "a accueilli un contingent de 500 réfugiés syriens particulièrement vulnérables".

Qu'en est-il exactement? Au 31 décembre 2014, le Secrétariat d'Etat aux migrations indique que 9000 Syriens sont arrivés en Suisse depuis le début du conflit en 2011, dont 4200 grâce au visa facilité pour les personnes ayant de la famille en Suisse. Sur ces 4200, 3062 ont déposé une demande d'asile, 892 ont obtenu une autorisation de séjour provisoire et 270 n'ont pour l'heure fait aucune démarche dans un sens ou dans l'autre.

Est également comptabilisé dans les 9000, l'ensemble des 7775 demandes d'asile déposées depuis mars 2011. Or, à fin décembre 2014, 5404 demandes avaient été réglées en première instance, les autres étant en cours de traitement. Et sur ces 5404, 900 ont été rejetées en première instance soit par décision de non-entrée en matière (763 NEM), soit par rejet (135).

Quant au contingent de 500 personnes sur trois ans promis par la Suisse, 193 réfugiés sont pour l'heure arrivés sur sol helvétique.

8000 ? 10 000 ? Au regard du Liban, de la Turquie, de l'Allemagne ou de la Suède (p. 2), se présenter avec un nombre à 5 chiffres fait plus joli sur la photo de famille. Le Conseil fédéral devrait annoncer, fin février, de nouvelles mesures en terme d'accueil de réfugiés. Reste à savoir comment se chiffrera la "tradition humanitaire" de la Suisse.

SOPHIE MALKA

ANALYSE

LA RÉALITÉ SOCIALE DES CONVENTIONS D'INTÉGRATION

UN CONTRAT À SENS UNIQUE

Les conventions d'intégration symbolisent pour beaucoup la politique suisse d'intégration des étrangers et son slogan « encourager et exiger », esprit dont s'imprègne la nouvelle Loi sur les étrangers toujours en travaux aux Chambres fédérales. Un discours revendiqué comme novateur et comme la panacée aux problèmes d'intégration mais qui souffre dans la pratique du flou juridique laissé à la notion même d'intégration (VE 149). Bien que le législateur insiste sur une interprétation large impliquant à la fois la société dans son entier et les individus étrangers, les politiques d'intégration cantonales (PIC) ne disposent finalement que de leviers restreints pour intervenir sur ces processus, parmi lesquels la convention d'intégration. Reste à savoir quel type d'« intégration » est produit et permis, au final, par ces mesures. C'est ce que l'auteure du présent article examine, dans son travail de Master à l'Université de Fribourg, en prenant comme exemple les conventions d'intégration.

La convention d'intégration, un instrument facultatif à disposition des cantons depuis 2006, prend la forme d'un contrat (asymétrique) entre une personne étrangère et l'autorité cantonale qui fixe, au bout d'un entretien personnel, des objectifs d'intégration contraignants. L'atteinte de ces objectifs peut ensuite influencer une décision d'octroi ou de refus d'une autorisation de séjour. Son champ d'application est hétérogène : certains cantons l'utilisent comme moyen de dernier recours en cas d'intégration jugée « déficitaire », alors que dans d'autres cantons, tel celui que j'ai étudié, elle a une fonction plutôt préventive et est destinée à l'ensemble des regroupés familiaux de pays tiers. Jusqu'à présent refusée par les cantons romands, la convention d'intégration est aujourd'hui pratiquée dans la plupart des cantons suisse-allemands.

L'observation d'une quinzaine d'entretiens d'intégration et la vingtaine d'entrevues qualitatives menées avec leurs protagonistes (personnes migrantes et fonctionnaires) ont permis de mettre en lumière les traductions locales et les interprétations subjectives induites par la volonté politique d'« encourager et exiger l'intégration ». Au delà du contexte local, la recherche soulève plusieurs aspects problématiques de la convention d'intégration et de l'esprit qu'elle véhicule.

ENTRE COMPLEXITÉ ET RÉDUCTION

Lors des entretiens, « l'intégration » est évaluée à travers de nombreuses questions portant sur la vie privée, professionnelle et familiale des migrant-e-s (famille, formation, travail, contacts sociaux, etc.). Les aspects sociétaux de l'intégration ne sont quant à eux pas thématisés. La pratique valide ainsi une approche individualiste de l'intégration, faisant reposer sur l'individu étranger la responsabilité d'une intégration défaillante. De plus, alors que la notion d'intégration est gonflée par de multiples paramètres à travers l'entretien, le niveau de langue en allemand représente au final le seul critère effectivement retenu pour déterminer la suite du processus. Une

contradiction relevant de la polysémie du terme intégration: un terme qui, pour beaucoup, y compris pour les fonctionnaires de l'administration étudiée, ne fait de sens que lorsqu'on l'aborde dans sa complexité. Or, la pratique donne lieu à un rétrécissement de la notion d'intégration, la réduisant, en vertu de sa formule clé «encourager et exiger» à une question individuelle et avant tout de motivation des personnes étrangères. De surcroît, les ressources limitées à disposition des instances administratives mettent un frein à l'intention d'encourager et d'exiger individuellement l'intégration des personnes étrangères.

Dans le contexte étudié, l'unique «objectif d'intégration» contraignant fixé dans ces conventions est la participation à un cours d'allemand – qui correspond à l'unique mesure tangible à disposition des fonctionnaires.

Auprès des fonctionnaires interrogés, la réduction de la notion d'intégration à la dimension individuelle avec comme seul champ d'intervention concret l'apprentissage de l'allemand provoque un certain malaise et conduit à une remise en question de la pratique actuelle des conventions d'intégration. Leur insécurité se reflète dans les entretiens d'intégration observés: en utilisant leur marge de manœuvre, les fonctionnaires évitent pour la plupart d'incorporer le rôle de la contrainte en déléguant, par des tournures rhétoriques, la responsabilité de la politique actuelle à d'autres instances administratives et au cadre juridique.

Frontières symboliques

Paradoxalement, les personnes migrantes interviewées approuvent à une grande majorité la démarche des autorités. Elles saluent l'information reçue au cours de l'entretien d'intégration et se disent heureuses de s'inscrire à des cours de langue - d'autant qu'ils sont subventionnés. Quant à la vision d'« intégration » transmise par la convention, celle-ci confirme pour la plupart leur propre représentation des faits, fortement marquée par les discours politiques et médiatiques: elles tiennent les migrant-e-s responsables d'une intégration jugée «défaillante» et tirent une frontière nette entre personnes «intégrées» et «non-intégrées». Ainsi, la convention leur offre la possibilité de s'affranchir de ces préjugés et de faire valoir leur motivation à s'intégrer auprès des autorités. Dans un contexte de frontières symboliques entre société et migrant-e-s renforcées à travers un acte administratif, les personnes concernées refaçonnent, à leur manière, les frontières d'appartenance: en validant l'approche des autorités et en s'excluant elles-mêmes du cercle de celles et ceux qui nécessiteraient un tel «encouragement contraignant», elles en repoussent les limites jusqu'à s'inclure du côté des intégré-e-s, voire des «motivé-e-s» - tout en tenant un discours d'exclusion.

Un fossé entre pratique et discours

Sous l'angle de la mise-en-œuvre, le fossé se creuse donc entre un discours politique insistant sur une notion d'intégration large, concernant autant les étrangers que la population suisse, et la réalité sociale de la mesure d'intégration. Si le but reste une construction abstraite et impalpable, la pratique de la convention d'intégration valide pourtant une approche individualiste et déficitaire de l'intégration, renforce des mécanismes de catégorisation et érige le cours de langue comme le remède tout-puissant pour y parvenir. Alors que personne ne remet en question l'importance de l'apprentissage de la langue, on peut se demander, vu la motivation des migrant-e-s à suivre ces leçons de français, d'allemand ou d'italien, en quoi le dispositif contraignant mis en place et la rhétorique qui l'accompagne apportent un plus par rapport à une simple information sur l'offre de cours et une subvention. D'autant que la reproduction par des actes administratifs d'un discours d'exclusion ne peut que mettre à mal la cohésion sociale recherchée.

SOPHIE HODEL

EN BREF

Admission provisoire

CHANGER DE NOM, C'EST SI FACILE !

Depuis le 1er janvier 2015, l'Office fédéral des migrations (ODM) a été rebaptisé Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

On imagine le travail d'adaptation au niveau de la paperasserie et autres frais de réimpression d'enveloppes, papier à entête et cartes de visite… Pourquoi faire ? L'objectif n'est pas très clair.

Mais cela semble si facile qu'on se demande pourquoi les autorités rechignent tant à modifier le nom du permis F. Un statut dont le nom « admission provisoire » est intrinsèquement trompeur –puisque la plupart des personnes sont appelées à rester- et constitue, de l'avis de tous (employeurs, société) un frein à l'embauche et à l'intégration (lire VE 149 / septembre 2014).

SMA

Dublin

PÉTITION POUR STOPPER LES RENVOIS VERS L'ITALIE

L'association Solidarité sans frontières (SOSF) a lancé début janvier une pétition appelant les autorités suisses à stopper les renvois Dublin vers l'Italie.

Les pétitionnaires rappellent qu'en Italie les personnes migrantes sont contraintes de vivre sans assistance dans la rue ou dans des squats insalubres, faute de structures d'accueil adéquates. « Selon le HCR, fin juin 2014, 76'263 réfugiés vivaient en Italie, ainsi que 22'000 demandeurs et demandeuses d'asile. Selon les chiffres officiels italiens, seules 18'765 places sont à disposition dans les SPRAR et 6'006 places dans les CARA. » Sachant que rien que sur les sept premiers mois de l'année, 87000 personnes sont arrivés sur les côtes italiennes et que selon le Réglement Dublin, la péninsule est théoriquement chargée d'examiner leurs demandes d'asile, « il est désormais évident que l'Italie ne peut plus faire face aux demandes d'asile qui lui sont adressées. La Suisse doit assurer la protection des personnes qui viennent demander l'asile ici et cesser immédiatement les renvois vers l'Italie. Le SEM et le Conseil fédéral doivent au plus vite éviter d'autres traitements inhumains et dégradants au sens de l'art. 3 CEDH. »

SMA

Télécharger ou signer la pétition en ligne: http://stoprenvois.ch/petition/

ESPAGNE

ZOOM SUR CEUTA ET MELILLA

Le Congrès des députés, chambre basse du parlement espagnol, a voté le 11 décembre le projet de Loi de sécurité citoyenne, surnommée loi-bâillon car ses articles limitent fortement la liberté d'expression et de réunion des citoyens. Un amendement inclu en dernière minute par le Parti Populaire au pouvoir légalise la pratique des *devoluciones en caliente*, expulsions immédiates des migrants qui parviennent à entrer dans les enclaves de Ceuta et Melilla. Ceci, sans qu'ils aient accès à une procédure d'expulsion ordinaire et, le cas échéant, à une procédure d'asile. Ce type d'expulsions aurait lieu depuis 2005.

Ceuta et Melilla se trouvent en plein territoire marocain mais appartiennent à l'Espagne depuis près de 500 ans. Même si le Maroc les considère toujours officiellement comme « des villes occupées » (RFI, 2010), la tension entre les deux pays s'est atténuée ces dernières années, au profit de la collaboration sur des dossiers épineux comme celui de l'immigration irrégulière. Les trois barrières qui séparent les enclaves du territoire marocain ont été construites entre 1995 et 2000 et renforcées en 2005 avec du fil barbelé concertina, truffé de lames de rasoir. Elles mesurent 7 mètres de haut. Lorsqu'ils parviennent -de manière rocambolesque- à dépasser une ou plusieurs barrières, les migrants sont interceptés par la Guardia Civil et refoulés immédiatement. Or, selon la Loi sur les étrangers espagnole, pour pouvoir expulser une personne en situation irrégulière présente sur le territoire, les autorités doivent d'abord l'identifier formellement et ouvrir un dossier administratif, ce qui prévoit des garanties juridiques comme la présence d'un interprète ou l'accès à une procédure d'asile. Pour légitimer la pratique des expulsions à chaud, clairement illégale, le gouvernement espagnol utilise le concept de « frontière opérationnelle » : d'après celui-ci, le territoire ibérique ne commencerait qu'à partir de la troisième barrière, de par un « déplacement libre et souverain de la ligne de frontière ». Les migrants interceptés dans l'espace entre deux barrières n'auraient par conséquent aucun droit, ne se trouvant pas encore en Espagne.

Pour en savoir plus :
– *The Land Between*, documentaire de David Fedele sur la vie des migrants au Mont Gourougou, Maroc.
> Vision streaming gratuite sur http://thelandbetweenfilm.com/
– *Derechos humanos en la frontera sur 2014*, APDHA, 2014.
> http://www.apdha.org/media/frontera_sur_2014_web.pdf (en espagnol)
– Universidad Complutense de Madrid, *Expulsiones en caliente, cuando el Estado actua al margen de la Ley. Informe jurídico.*
> http://eprints.ucm.es/25993/ (en espagnol)

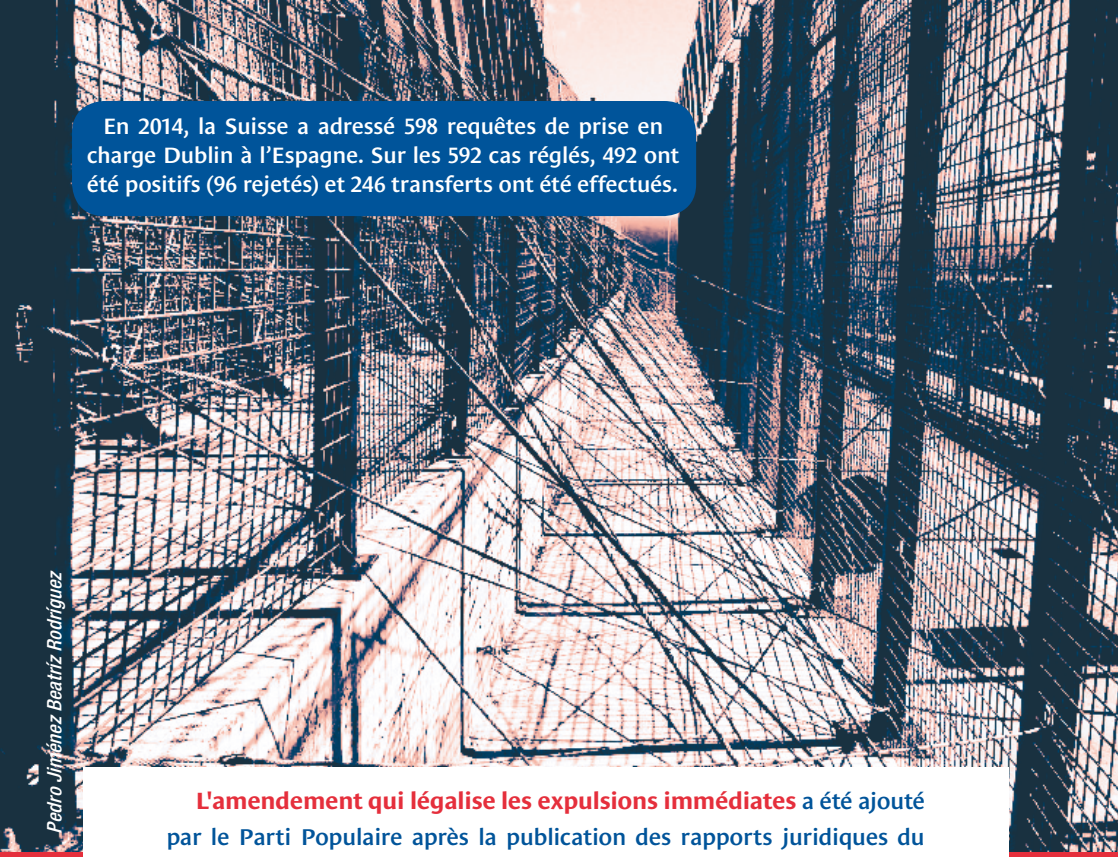

Pedro Jiménez Beatriz Rodríguez

En 2014, la Suisse a adressé 598 requêtes de prise en charge Dublin à l'Espagne. Sur les 592 cas réglés, 492 ont été positifs (96 rejetés) et 246 transferts ont été effectués.

L'amendement qui légalise les expulsions immédiates a été ajouté par le Parti Populaire après la publication des rapports juridiques du Conseil d'Etat et du Conseil général du pouvoir judiciaire, obligatoires dans les cas où les projets de loi touchent aux droits humains. Aucune analyse officielle de sa légalité n'a donc pu être faite. La loi passe maintenant au Sénat pour la dernière étape du processus législatif. Elle sera sans doute approuvée rapidement, à cause de la majorité absolue du Parti Populaire.

Le Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, a alerté les autorités espagnoles que les expulsions à chaud contreviennent à la jurisprudence de la CourEDH, basée sur le protocole 4 de la Convention de 1951, qui prohibe les expulsions collectives. La légalisation de cette pratique empêche également les migrants de bénéficier d'autres garanties légales, comme le droit à demander l'asile, le droit à la vie et l'interdiction de la torture. À ces critiques, le ministre de l'Intérieur Jorge Fernandez Diaz a répondu de manière très pragmatique: « qu'ils me donnent une adresse, on leur enverra quelques pauvres. » (El Diario, 2015).

Les ONG s'inquiètent également de la violence utilisée par la Guardia Civil espagnole et sa contrepartie marocaine. La vidéo du 15 octobre présentée à un tribunal de Melilla par l'ONG Prodein montre des migrants battus et tirés par les pieds par les gendarmes. Les personnes blessées par les lames de rasoir du barbelé ou suite à une chute ne sont pas amenées à l'hôpital.

CEUTA ET MELILLA

EXPULSIONS ILLÉGALES

Au Maroc, la situation est encore plus préoccupante. Dans les forêts du mont Gourougou et de Cassiago, des familles entières attendent dans le froid de pouvoir tenter leur chance, protégées par des installations de fortune, à plusieurs kilomètres du village le plus proche. Elles sont soumises à des raids fréquents de la police marocaine, qui détruit toutes leurs affaires et les oblige à recommencer à zéro. Certains ont déjà tenté l'entrée plus d'une fois, sans succès. Ils attendent patiemment une nouvelle occasion.

L'asile en Espagne, une vie vraiment meilleure? Les migrants qui parviennent à franchir les barrières sans se faire intercepter sont amenés dans les centres de séjour temporaire pour migrants (CETI) de Ceuta et Melilla. Vétustes, pleins à craquer, les centres manquent d'intimité, ce qui les rend particulièrement insupportables pour les familles. En 2014, sur les 5000 migrants passés par les centres, 2000 sont syriens, dont 70% de femmes et enfants (UNHCR 2014).

Mais que se passe-t-il sur la péninsule? En 2013, l'Espagne n'accueille que le 1% des personnes qui ont demandé une protection en Europe (CEAR 2014). Selon la Commission espagnole d'aide aux réfugiés, principale ONG travaillant dans le domaine, nombreux sont les obstacles administratifs au droit d'asile. Au delà de la difficulté à accéder à la procédure, les retards accumulés par les autorités ainsi que le non respect des décisions du pouvoir judiciaire s'ajoutent à la crise économique, particulièrement ressentie par les personnes étrangères qui n'ont pas de réseau sur lequel s'appuyer. Le taux de reconnaissance de l'asile est de 8,7% (22% en incluant la protection subsidiaire). Ceux qui ne l'obtiennent pas passent dans la clandestinité ou tentent de rejoindre d'autres pays en Europe. Les moins chanceux sont victimes d'un contrôle policier et se retrouvent dans un centre de détention pour migrants (CIE). Selon les chiffres 2014 de l'ombudsman espagnol, moins de la moitié des personnes détenues dans les centres sont effectivement expulsées suite au délai de détention maximal de 60 jours . Les autres sont libérés. Quant aux conditions de vie dans ces centres, il est difficile de les connaître vu que, pour la plupart, ils sont fermés aux journalistes et aux visites extérieures. Le 16 janvier, une délégation de l'organisation Migreurop s'est vue refuser l'accès au centre d'Aluche, à Madrid, sous prétexte de « préserver l'intimité des détenus » (Migreurop 2015).

NORA BERNARDI

» SUISSE

2 décembre

L'an dernier, le renvoi forcé en Italie d'un jeune Iranien de 13 ans et de sa mère malentendante avait choqué l'opinion publique. La mère et le fils avaient erré dans les rues de Milan avant de revenir en Suisse. Dans le cadre de cette affaire et suite à l'arrêt Tarakhel (VE 150), le Conseil d'Etat vaudois a déclaré dorénavant «considérer que les conditions des renvois forcés de ce type de ménages doivent faire l'objet d'un examen particulier». Pourtant, la famille est toujours en attente d'une réponse à sa seconde demande d'asile.

12 décembre

Le TAF rejette le recours de l'association Elisa qui s'opposait à l'édification d'un bâtiment pour requérants, sur le territoire de l'aéroport de Genève. Sans se prononcer sur le fond, le TAF estime qu'Elisa-Asile n'a pas qualité pour agir. Les pourparlers avec Pierre Maudet et la direction de l'aéroport sont en cours: des navettes pour éviter l'isolement ont été mises en place et la surface de la cour agrandie mais ces efforts sont loin d'être suffisants, au regard de l'association, qui a déposé un recours devant le Tribunal fédéral le 26 janvier 2015.

19 décembre

Près de 400 personnes dont 26 députés signent une lettre d'opposition à la perquisition menée chez une militante du droit d'asile soupçonnée de cacher une famille d'Erythréens pour contourner leur renvoi vers Italie. Dans le contexte de la problématique des conditions de renvoi vers l'Italie qui a fait l'objet d'un arrêt de la CourEDH, les signataires se disent légitimes défenseurs des droits fondamentaux. Face aux risques de perquisition d'une autre membre de Droit de rester, ils dénoncent une «criminalisation de la solidarité». A noter que la famille a accepté le retour volontaire en Italie, où elle a été accueillie par une ONG locale.

23 décembre

Le TAF confirme le rejet de la demande d'asile d'un Pakistanais membre de la minorité Hazara. Malgré les persécutions que connaît cette minorité, l'instance judiciaire s'est limitée à juger son retour au Pakistan comme inexigible et lui accorde une admission provisoire.

23 décembre

En Valais, le parti socialiste dépose une motion au Grand Conseil demandant à ce que les jeunes en formation ayant entre 15 et 25 ans et étant issus d'une famille avec un permis F puissent accéder à la procédure de naturalisation. En Valais, la possibilité d'accéder au permis B n'existe que dans le cas où les parents sont indépendants financièrement. Une discrimination notoire dans leur quotidien. Une cinquantaine de jeunes est concernée par cette action. Ils espèrent pouvoir en profiter avant l'entrée en vigueur en 2016 de la nouvelle loi sur la naturalisation limitant l'octroi du passeport suisse aux seuls permis C.

8 janvier

Au lendemain des attentats de Charlie Hebdo, Walter Wobmann conseiller national UDC exige le refus systématique des demandes d'asile des musulmans syriens et irakiens. Se refusant à tout amalgame et discrimination, les autorités ont précisé qu'une procédure visant à identifier les djihadistes tentant d'entrer sur le sol suisse sous couvert d'une demande d'asile existe. Le Service de renseignement de la Confédération et le Secrétariat d'Etat aux migrations coopèrent dans ce sens. Les dossiers en provenance d'une liste de pays à risque, mais non divulguée, sont transmis au SRC. D'autre part, le SEM avertit le SRC en cas de soupçon.

9 janvier

A Genève, les conditions de vie des mineurs non-accompagnés se sont améliorées mais doivent encore être réformées. Le deuxième rapport produit par la Task force interdépartementale du canton de Genève appelle à augmenter encore les moyens alloués (voir VE 148).

15 janvier

Près du nouveau centre fédéral des Rochats, une cabane d'accueil propose un espace de rencontre entre Suisses et demandeurs d'asile. Créée avec la participation de l'Association auprès des requérants d'asile Vallorbe (ARAVOH), ce lieu permet à chacun de partager son vécu autour d'un café et de jeux de société. La cabane projette d'installer un poste internet permettant aux requérants de contacter leur famille.

24 janvier

Dans un arrêt de principe, le TAF accorde le droit d'asile à une jeune femme somalienne menacée de renvoi. Il estime que les femmes somaliennes appartenant à des clans minoritaires et n'ayant pas la protection d'un homme s'exposent à des risques de persécution. Les violences qu'elles subissent peuvent provenir tant de l'armée du gouvernement que des islamistes Shebab

et justifient l'octroi de l'asile. De plus, ayant donné naissance à un enfant, la femme en question risquait une seconde infibulation, en cas de renvoi. Le jugement est définitif..

» EUROPE

31 octobre

La station littorale d'aide pour les migrants (MOAS) financée par un couple de millionnaires américains, a mis fin à son opération de recherche et de sauvetage en Méditerranée. En un an elle a permis le transfert de 1400 requérants d'asile et migrants et d'en sauver 1451. Ces bienfaiteurs se consacreront en 2015 à une recherche de fonds afin de pouvoir récolter les 400 000 euros mensuels nécessaires pour relancer l'opération.

> CEDH : Convention européenne des droits de l'homme

> CourEDH : Cour européenne des droits de l'homme

> DFJP : Département fédéral de justice et police

> HCR : Haut Commissariat pour les réfugiés

> ODM : Office fédéral des migrations

> SEM: Secrétariat d'Etat aux migrations (ex-ODM)

> TAF: Tribunal administratif fédéral

> MNA: mineur non-accompagné

12 novembre

Selon un reportage de la « Swedish television station », un des experts linguistiques de l'entreprise suédoise Sprakab pour le compte du Royaume Uni a largement exagéré ses compétences académiques et linguistiques en dialectes somaliens. Près de 5000 dossiers sont passés sous son crible et des centaines de personnes expulsées du Royaume-Uni sont concernées.

2 décembre

Les directives 2004/83/EC et 2005/85/EC de la Cour de justice de l'Union européenne clarifient la procédure d'examen des demandes d'asile des personnes victimes de persécution en raison de leur homosexualité. La Cour insiste sur le fait que l'appréciation de l'homosexualité par les instances juridiques ne peut se faire que conformément aux droits de l'UE et donc aux droits fondamentaux qui garantissent le respect de la dignité de la personne et de la vie privée.

16 décembre

La police suédoise a arrêté 10 personnes à l'aéroport de Malmö-Sturup alors qu'ils descendaient d'un jet privé en provenance de Beyrouth.. Les autorités avaient des soupçons concernant ce vol qui n'avait pas fourni de liste de passagers. Sept des voyageurs sont supposés être des requérants d'asile, dont au moins deux d'origine syrienne. Deux Egyptiens et une Libanaise sont accusés d'être trafiquants d'êtres humains.

19 décembre

Human Rights Watch appelle le Danemark et les Etats européens à attendre les résultats de la Commission d'enquête sur l'Erythrée des Nations Unies avant de modifier leur politique à l'égard des demandeurs d'asile érythréens. L'ONG dénonce un rapport publié par le Service d'immigration danois. Rapport très controversé qui concluait que la situation sur le terrain n'était pas aussi critique qu'elle y paraissait. Les sources du rapport sont particulièrement critiquées.

31 décembre

Depuis que le Pape François a fait appel aux institutions catholiques pour qu'ils ouvrent leurs portes aux demandeurs d'asile et autres migrants, près de 15 000 personnes se sont vues offrir une place dans des couvents, institutions de charité ou dans des familles privées.

30 janvier

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a fait paraître un rapport qui réitère ses recommandations de non renvoi des demandeurs d'asile vers la Grèce, dans le cadre des accords bilatéraux ou de Dublin. A noter que la Cour EDH avait condamné la Grèce à plusieurs reprises pour violation de l'article 3 (prohibition de traitements inhumains et dégradants) et 5 (détention illicite et droit de contester la licéité de la détention) de la CEDH, notamment avec le cas d'un requérant d'asile turque d'origine kurde, d'un Iranien (arrêt n°63542/11) et d'un mineur non-accompagné irakien (arrêt n°70586/11). Le représentant principal de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) à Athènes s'était également alarmé de la situation dans la capitale grecque, qui selon lui présentait toutes « les caractéristiques d'une crise humanitaire ». Le rapport pointe les problèmes liés à la xénophobie subie, aux délais de procédure, aux conditions de détention et à l'hébergement, touchant directement les mineurs.

Page réalisée par Lubiana Gosp Server

Sources: Presse suisse et française, *Migration News Sheet*

NEUCHÂTEL

POUR SES 20 ANS, RECIF S'INVITE AUPRÈS DE LA POPULATION

PAROLE AUX MIGRANTES

En novembre 2014, l'Association neuchâteloise RECIF, qui travaille à l'intégration des femmes migrantes et de leurs enfants, a marqué ses vingt ans d'existence en organisant un « festival » d'événements dans l'ensemble du canton. L'objectif était de mieux faire connaître la vie de l'association et l'apport des migrantes. Une exposition itinérante de douze portraits de femmes migrantes, toutes participantes de RECIF, a été créée à cette occasion, dans l'intention qu'elle circule en Suisse romande dès le printemps prochain.

C'est en ville de Neuchâtel, sur l'initiative de personnes suisses et de quelques migrantes, que RECIF débute en 1994. Très vite, plusieurs bénévoles rejoignent ce petit groupe, des appuis financiers arrivent et un premier centre d'accueil se met en place, offrant un espace de rencontres et diverses possibilités de cours.

Au vu de son succès, les autorités cantonales encouragent l'ouverture d'un deuxième centre à La Chaux-de-Fonds. Haut-Recif se crée ainsi en 2003. Les deux entités fusionnent en 2008. Un renforcement participant à une offre accrue d'activités: une large palette de cours de français (60 cours hebdomadaires); des espaces de rencontres et ateliers divers (notamment en rapport avec la santé); une formation d'aide-ménagère (avec bourse à l'emploi); un cours pour mieux connaître la Suisse, le quotidien dans le canton, le monde du travail; ainsi que deux « espaces-enfants », structure que tient à développer RECIF afin de faciliter la participation des mères à une ou plusieurs activités, aider aussi les très jeunes enfants dans leur prise d'autonomie et leur éveil préscolaire. Aujourd'hui, l'association bénéficie de l'apport de 160 bénévoles, accueille 550 participantes et reçoit 210 enfants chaque année.

De tout temps, RECIF a cherché à établir des contacts réguliers avec l'extérieur (journée portes-ouvertes, fêtes, organisation de repas-découvertes, édition d'un livre en 2010 « Femmes de coeur et d'épices » afin que les participantes de RECIF puissent transmettre leurs recettes de cuisine et leur vécu de migration (voir Vivre ensemble n° 129).

Pour ses 20 ans, RECIF a choisi de sortir de ses murs, en collaborant avec les réseaux culturels et associatifs locaux pour organiser des manifestations, tout en impliquant les femmes migrantes: apéritifs-migration, « bains de langue » lors de marchés, théâtre et ateliers créatifs pour enfants et adultes, échanges de savoirs, découvertes gustatives…

Parmi les événements marquants: un week-end de films sur le thème de la migration dans le cadre du centre culturel de l'ABC à La Chaux-de-Fonds (cf. encadré); en parallèle, au Théâtre Populaire Romand, un brunch et une table-ronde sur la question de l'identité culturelle, puis production de chants « Voix d'ici, mélodies d'ailleurs » par le groupe « les Filles du Vent », avec des femmes de RECIF. Le groupe s'est produit au fil des événements dans différents lieux du canton.

L'exposition « Derrière la migrante, la femme » (voir encadré), qui s'est tenue durant plusieurs jours en ville de Neuchâtel, a également été l'occasion d'une table ronde, et de divers moments d'échanges, en présence des femmes de l'expo.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

Pour informations et contacts: www.recifne.ch

«DERRIERE LA MIGRANTE, LA FEMME»

Exposition inédite de portraits et de récits de vie, un projet conçu par RECIF, ayant reçu le soutien du Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'Intérieur.

Conception des portraits: Fabiola Barrientos Loebel, artiste chilienne établie à Neuchâtel.

Récits de vie: recueillis par Florence Hügi, journaliste et coordinatrice des projets du 20ème de RECIF.

But de l'expo: remettre en question les clichés liés à la migration féminine , en montrant des profils, des parcours de vie, des personnalités, des compétences en fait très éloignées de l'étiquette de femme soumise et peu qualifiée souvent attribuée aux immigrées.

Démarche: impliquer personnellement les migrantes en les faisant réfléchir elles-mêmes sur ces «images toutes faites» qui les emprisonnent. Les amener aussi à symboliser leurs origines, le passage de la migration et leur vie en Suisse, afin de susciter réflexions et découvertes sur les effets de la migration autour des parcours de vie féminins.

Pour informations et contacts: www.recifne.ch

***NEULAND* D'ANNA THOMMEN, SUISSE, 2013**

Ce documentaire nous emmène dans une classe d'intégration de jeunes migrant-e-s à Bâle.

La réalisatrice suit le vécu quotidien de ces jeunes, leurs espoirs, leurs efforts et leurs déceptions, mais aussi leur capacité à rebondir. En miroir, les efforts de leur enseignant qui, sans donner et se donner d'illusions, part constamment à la recherche de nouvelles solutions pour que ces jeunes, auxquels il s'attache de plus en plus tout en gardant une juste distance, croient en eux et en un avenir meilleur.

Avec finesse et empathie, Anna Thommen montre les jeux de complicité, la force du dialogue et la nécessité d'un lien de confiance mutuelle pour pouvoir avancer dans la complexité de ces cheminements d'intégration et dans la dureté des réalités. Un excellent documentaire pour sensibiliser aux situations vécues par les jeunes réfugié-e-s en Suisse.

Le film est sorti en DVD: www.cede.ch/de/film-dvd/frames/frameset.cfm?aobj=10330757

HUMEUR

Noël pour tous à Genève

Ce sont des cadeaux de Noël un peu particuliers que l'Office cantonal de la population et des migrations de Genève (OCPM) a distribués en décembre dernier. Qu'on en juge.

Premier bénéficiaire : Monsieur K.S., requérant d'asile débouté russe. Blessé à la jambe, se déplaçant avec des béquilles, il a été évacué du foyer des Tattes suite à l'incendie du 17 novembre. L'OCPM l'a fait arrêter dans ses locaux lors du renouvellement de son attestation de délai de départ, sans qu'il ne remplisse aucune des conditions prévues pour une telle interpellation. L'office en question s'était en effet engagé à n'y recourir que pour les personnes recherchées pour infraction pénale et pour celles frappées de décision de renvoi Dublin, proches du départ et ayant disparu de leurs foyers. Mis en détention administrative, K.S. a été expulsé vers la Russie le 15 décembre. Lui au moins aura peut-être eu un Noël enneigé.

Grâce à l'OCPM, Monsieur B.A. n'aura pas passé le sien à la rue. Mais au chaud à la prison de Frambois, en attente de son expulsion de Suisse prévue le 29 décembre. Le 15 décembre, cet autre requérant d'asile débouté a également été arrêté dans les bureaux de cet office, à nouveau en complète violation des engagements pris à ce sujet. N'étant ni recherché par la police ni dans une procédure Dublin proche de son terme, il avait passé un accord avec son assistante sociale pour dormir hors de son foyer tout en étant atteignable, comme le font nombre de requérants d'asile. Mais les autorités genevoises n'en ont eu cure, pas plus qu'elles n'ont estimé bon d'attendre le dépôt du recours qu'il était en train d'adresser aux instances fédérales et son éventuel effet suspensif. On ne saurait être plus élégant. Souffrant d'importants problèmes psychiques connus desdites autorités, B.A. n'a cependant pas pu être renvoyé à la date voulue. Il le sera finalement le 20 janvier.

Enfin, quoi de mieux pour bien passer les fêtes qu'une décision de renvoi de Suisse ? Deux ou trois jours avant Noël, de nombreux demandeurs d'asile ont ainsi reçu de l'OCPM une décision de transfert vers un autre pays européen. Une NEM Dublin sous le sapin, la classe. Le délai de recours contre de telles décisions étant de cinq jours, ces heureux destinataires n'avaient plus qu'à trouver une ou un juriste disponible pour leur venir en aide. Manque de chance, la profession a la fâcheuse tendance à faire comme tout le monde et à prendre congé à cette période. La seule permanence juridique ouverte a donc été prise d'assaut, et on imagine que certains ont dû se retrouver sur le carreau.

Suspendre l'envoi de ces décisions et l'exécution des renvois pendant une quinzaine de jours n'aurait pourtant rien changé aux procédures en cours et au départ des intéressés. L'OCPM procédait d'ailleurs de la sorte il n'y a pas si longtemps, et il en va ainsi dans d'autres cantons, celui de Vaud notamment. Mais les temps changent. Et avoir une pensée pour son prochain à Noël n'est pas donné à tous les fonctionnaires.

JÉRÔME FÉLIX

Dessin de Ibn Al Rabin publié dans Le Courrier suite aux attentats de Paris.
Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'éditeur.

INCENDIE DES TATTES

RÉVÉLATEUR D'UNE DÉSHUMANISATION

Il y a trois mois, un incendie frappait l'un des foyers de demandeurs d'asile les plus peuplé du canton de Genève, le foyer des Tattes. Bilan : un mort, des dizaines de blessés, les habitants des deux bâtiments touchés forcés à déménager temporairement dans des abris de la protection civile. L'origine criminelle de l'incendie n'est toujours pas confirmée par l'enquête, malgré l'interpellation de deux prévenus. Des irrégularités dans le dispositif de protection incendie des bâtiments ont été constatées et des locaux de l'institution responsable du foyer, l'Hospice général, ont été perquisitionnés. De nombreuses questions restent encore sans réponse et seule la fin de l'enquête permettra, dans le meilleur des cas, de déterminer ce qui s'est effectivement passé et les responsabilités de chacun, entre portes fermées, contraignant les résidents à sauter par les fenêtres et pompiers qui ont tardé à arriver, faute d'avoir été alertés immédiatement après le début de l'incendie.

Au-delà de ces réponses judiciaires et factuelles, l'incendie des Tattes a aussi agi en révélateur de la déshumanisation dont sont frappés les habitants des Tattes, soumis au régime de l'aide d'urgence et du service minimum en matière d'encadrement social.

Depuis l'incendie, les résidents des bâtiments touchés, étiquetés "demandeurs d'asile déboutés" dans les interventions médiatiques de l'Hospice général sur l'incident (VE 150), peinent en effet à faire reconnaître leurs besoins en tant que victimes. Ou simplement à faire entendre leur voix, faute d'un lieu pouvant accueillir le récit de la nuit terrifiante qu'ils ont affrontée : personnes sautant dans le vide, corps blessés gisant à terre dans le froid et la pluie, cris, panique, errance à la recherche d'un lieu où passer la nuit et traumatisme d'une mort qui les a pour certains épargnés de peu et qui plane encore dans leurs yeux comme un cauchemar éveillé.

Aucune cellule de soutien n'a été mise en place pendant et immédiatement après l'incendie et aucune orientation vers les structures d'aide aux victimes n'a été organisée. Deux assistantes sociales en charge des quelques 700 résidents des Tattes, l'équipe de l'Agora, présents sur le site, et le personnel infirmier intervenant dans les foyers de demandeurs d'asile ont été les seuls, avec quelques juristes et avocats à les rencontrer et les entendre immédiatement après la tragédie. Un contraste déroutant avec l'incendie survenu deux semaines plus tard, sur la même commune, dans une résidence pour personnes âgées, au cours duquel les mécanismes d'aide aux victimes ont été cette fois dûment activés, notamment une cellule de soutien professionnel.

Aux Tattes, à force d'intégrer que ses habitants étaient des indésirables à expulser, ne méritant que le minimum pour survivre en sanction de leur réticence à quitter la Suisse tout s'est passé comme si les rescapés ne pouvaient être perçus comme de simples victimes. Un schéma intériorisé par les victimes elles-mêmes, dont certaines étaient convaincues, à force de s'entendre dire qu'elles n'avaient plus droit à rien en Suisse, que l'incendie des Tattes était l'ultime moyen d'en finir avec elles.

Pendant près de 10 jours, il n'était même pas possible d'obtenir une liste des noms des victimes, arrivées à l'hôpital sans leurs effets et leurs documents, gardés à l'entrée du bâtiment qui a pris feu, les reléguant ainsi à l'anonymat le plus complet. Sans parler des rescapés, qui, pris de panique en découvrant leur logement provisoire après l'incendie –abris PC sous terre, sans fenêtre et sans issue par lesquelles s'échapper en cas de nouvel incendie- ont refusé d'y dormir et ont disparu dans la nature.

La société civile et les associations regroupées au sein de la Coordination asile.ge ont tenté de pallier ces lacunes. Des auditions des victimes ont eu lieu, afin d'identifier celles qui souhaitaient témoigner ou se porter partie plaignante à la procédure pénale en cours. Un lieu de parole professionnel est sur le point de voir le jour en faveur de ces personnes encore profondément traumatisées. Et récemment, des citoyens se sont mobilisés pour créer le comité de solidarité avec les sinistrés des Tattes et ont convoqué une première assemblée des victimes et habitants des Tattes qui a accueilli près de 200 personnes. Au niveau humain, l'incendie des Tattes aura eu le mérite d'enfin alerter et de mobiliser de nouvelles personnes désireuses de s'engager auprès de ses habitants. Et de renouer un lien, autre que répressif, entre cette population et le reste de la société et lui redonner un espace de parole libre et non médiatisé par le discours politique omniprésent sur les demandeurs d'asile.

MARIE-CLAIRE KUNZ

Le diable se cache dans les détails

Communiquant sur les mesures de sécurité incendie que l'institution a menée avant le sinistre qui a ravagé le foyer des Tattes, l'Hospice général indique, dans son "Point de situation" du 19 janvier (p.4) : « Par ailleurs, un exercice d'évacuation s'est déroulé au centre des Tattes le 21 avril 2014. Celui-ci a été mené à satisfaction […]. Cet exercice s'est également déroulé dans d'autres bâtiments que ceux touchés par l'incendie au mois de novembre 2014 et dont la configuration est identique ».

Dans la réponse du Conseil d'Etat publiée le 21 janvier 2015 à la question urgente déposée par le député Pierre Vanek à propos de l'incendie (QUE 295), et qui vise à « apporter quelques rectifications aux faits tels qu'ils ont été énoncés par le dépositaire », le terme « également » ne figure plus, ce qui change significativement le sens de la phrase : « Par ailleurs, il y a lieu de préciser qu'un exercice d'évacuation s'est déroulé au centre des Tattes le 21 avril 2014. Celui-ci a été mené à satisfaction […] Cet exercice s'est déroulé dans d'autres bâtiments que ceux touchés par l'incendie au mois de novembre 2014 et dont la configuration est identique. »

Un copier-coller qui aurait mal tourné ? SMA

TÉMOIGNAGE

VOUS NE NOUS CONNAISSEZ PAS? C'EST NORMAL!
NOUS VIVONS SOUS TERRE

Le 26 janvier 2015, un groupe de demandeurs d'asile logés dans trois différents abris de la protection civile à Genève ont remis une lettre ouverte à l'Hospice général, en charge de l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le canton. Cri du coeur face aux conditions d'hébergement qu'ils subissent, pour certains depuis plus d'un an, et qui vient en écho à la mobilisation qu'ont connue les cantons de Vaud et de Soleure récemment. Cette lettre a été signée par 117 personnes. Une parole rare, qui mérite d'être lue et entendue.

Photo : Alberto Campi, 2015

Nous sommes des requérants d'asile logés dans des bunkers – ou dans des conditions similaires – à Genève: Annevelle, Châtelaine, Alexandre Gavard. Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part de notre situation car nous ne supportons plus d'habiter dans ces conditions.

Nous venons d'Erythrée, de Syrie, du Soudan,… Chez nous, nous avons connu l'emprisonnement, la torture, la guerre. Nous avons fui pour sauver nos vies. La situation politique ne nous permettait plus de rester dans nos pays. Nous avons dû quitter nos familles, nos maisons. Sur la route, nous avons connu de nombreux dangers: nous avons été enfermés dans des camps, nous avons traversé le désert à pied, et finalement la Méditerranée. Beaucoup de nos compatriotes et amis

sont morts en chemin. Aujourd'hui, nous sommes en Suisse, « terre d'asile » et nous sommes reconnaissants à ce pays et à ses habitants de nous accueillir. Pourtant ici aussi, on nous empêche de mener une vie digne.

Nous vivons sous terre, entassés, sans fenêtres, sans air, sans soleil, pour certains depuis plus d'une année. Nous avons de gros problèmes d'hygiène, de nourriture et de sommeil, qui altèrent gravement notre santé tant physique que psychique.

Les toilettes et les douches sont en nombre totalement insuffisant (2 douches et 6 toilettes pour 80 personnes) et de ce fait sont la plupart du temps dans un état de propreté déplorable.

La promiscuité nous expose sans cesse aux maladies et à la contagion, d'un simple rhume à la grippe intestinale en passant par la gale. Sans parler des punaises de lit.

L'air est difficile à respirer. Nous souffrons de problèmes oculaires et de maladies de peau. Nous n'avons pas la possibilité d'avoir accès à des espaces où nous pourrions cuisiner et sommes donc dépendants de la nourriture qui nous est servie: aucun légume frais ; couscous, riz ou spaghetti au quotidien; nourriture préparée depuis des jours, qui stagne dans les frigos, et qui est parfois avariée quand on nous la sert; même le pain est souvent dur.

La lumière est allumée 24 heures sur 24, nous empêchant de dormir. Tout comme le bruit, la ventilation, le fait que les lits soient connectés entre eux, les ronflements des uns et les cauchemars des autres. Nous n'avons aucune intimité.

Ces conditions d' « accueil » se répercutent sur notre quotidien dans son ensemble et créent de graves difficultés à différents niveaux. Le manque de sommeil nous épuise et nous fragilise. Nous n'arrivons pas à suivre nos programmes d'intégration ou autres cours de français, qui nous permettraient de créer du lien avec notre société d'accueil. Nous ne pouvons pas non plus voir nos amis car nous ne pouvons pas recevoir de visites. Nous n'avons plus aucune énergie et n'entrevoyons aucune perspective. Ces conditions de vie nous rappellent les sévices que nous avons subis dans nos pays. Ces traumatismes nous hantent.

Après l'incendie qui s'est déclaré aux Tattes, nous vivons tous dans l'inquiétude. Si un incendie se déclarait dans un abri PC, par où pourrions-nous sortir pour échapper aux flammes? Cet état d'angoisse et de tension permanentes, les difficultés matérielles, la promiscuité, les conditions de vie qui nous sont imposées, se cristallisent dans des problèmes intercommunautaires et interpersonnels. La richesse qui devrait découler de la rencontre avec d'autres personnes, d'autres cultures, est rendue impossible par les problèmes de survie qui préoccupent chacun. Ceci est cause de conflits qui ne font que renforcer les tensions.

Il nous est impossible de trouver le repos. Beaucoup d'entre nous sont à bout.

Madame, Monsieur, combien de temps pensez-vous que vous tiendriez dans ces conditions? Avez-vous déjà pénétré dans ces endroits? Pouvez-vous nous préciser comment l'Hospice « s'engage pour la dignité » quand il nous fait vivre ainsi? Dans nos pays, il n'y a que les morts que l'on met sous terre.

Nous sommes des êtres humains. Nous avons besoin d'air pur, de soleil, d'espace et de dignité, comme tout le monde. Nous ne pouvons et ne voulons continuer à vivre dans ces conditions. Nous ne savons pas combien de temps nous serons encore capables de les supporter.

Nous vous demandons de prendre les mesures urgentes et nécessaires pour y mettre fin.

LE GROUPE DES HABITANTS DES PC

HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS: MÉDIAS ET PUBLIC ENFUMÉS PAR LA RHÉTORIQUE DE LA HAUSSE DES DEMANDES

Le manque de places d'hébergement pour demandeurs d'asile est une thématique récurrente dans les médias. Depuis juin 2014, le sujet fait chaque mois les gros titres. Et pour expliquer cette crise du logement, la "hausse des demandes d'asile" est systématiquement invoquée par les autorités et répétée en boucle par les médias. L'ouverture d'abris de protection civile (PC) est, sauf dans de rares cas, la seule solution envisagée à court terme dans la plupart des cantons romands. Or, à y regarder de plus près, et malgré la situation internationale, ladite hausse n'a de loin pas été si "explosive" ou "extraordinaire", en regard des dernières années.

Alors si les cantons peinent à loger les demandeurs d'asile, c'est qu'il y a d'autres raisons. Des raisons qu'aucun responsable politique n'a jusqu'ici évoquées. Notamment, et c'est l'objet de notre décryptage, une nette diminution en 2014 du taux de décisions de non-entrée en matière (NEM), et le fait que la majorité des personnes arrivant en Suisse se voient reconnaître un besoin de protection. Autrement dit, qu'elles ont le droit de rester et de s'installer en Suisse au regard du droit d'asile. Pourquoi ne pas simplement le dire?

Vu dans les médias - quelques exemples

En un mois, le nombre de requérants attribués au canton a presque doublé et les structures d'accueil débordent à nouveau. Des foyers supplémentaires devraient être ouverts rapidement. »

24 Heures, "Vaud: Le nombre de requérants d'asile explose dans le canton", 30.06.2014

« Avec l'arrivée importante de nouveaux migrants ces derniers mois, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) avait dû remettre en service un abri de la protection civile à Lausanne en juillet. Un deuxième a été ouvert à Epalinges au début du mois de septembre »

« Le Temps, "Second abri PC à Neuchâtel", 18.10.2014.

« La hausse du nombre de demandeurs d'asile poursuit sa progression depuis le mois de juin, notamment dans le canton de Neuchâtel, et trouver une structure pour les héberger relève du casse-tête. »

RTN, journal radio du 20.10.2014:

« La Maison pourrait soulager le canton [de Fribourg], qui a besoin de locaux pour faire face à l'augmentation des requérants qui lui sont attribués»

«20 Minutes, "Des requérants logés au Château de Grolley?", 24.10.2014

"L'hébergement en abris PC apparaît comme une fatalité face à l'augmentation des demandes d'asile, fatalité derrière laquelle on se retranche, à droite comme à gauche, et qui empêche de trouver d'autres solutions."

Le Courrier, "Asile: la révolte gronde", 01.11.2014:

"Après avoir fui des régimes répressifs et risqué leur vie pour se rendre en Suisse, les demandeurs d'asile sont loin d'imaginer qu'ils se retrouveront dans des abris antinucléaires souterrains. C'est la solution trouvée par un nombre croissant de cantons surchargés par les demandes d'asile".

"Toujours plus de requérants d'asile vivent dans des bunkers", 14.11.2014:

Les médias s'appuient généralement sur les informations que leur fournissent les autorités cantonales et fédérales. Questionnés quant au fait d'être le canton ayant le plus recours aux abris antiatomiques, "les responsables de l'EVAM [chargés de l'hébergement des demandeurs d'asile dans le canton de Vaud] se justifient en disant qu'ils doivent à la fois faire face à une forte augmentation du nombre de requérants et à une pénurie de logements"[1]. De même, à Genève: "Une forte hausse du nombre de requérants d'asile […] est enregistrée depuis le début de l'été dans le dispositif d'hébergement de l'Hospice général. Malgré l'optimisation de ses structures, qui accueillent aujourd'hui plus de 5000 personnes, l'Hospice général se voit contraint de recourir à nouveau à l'ouverture de l'abri de protection civile de Châtelaine, mis à sa disposition par la Ville de Genève" [2].

Une hausse des demandes d'asile, vraiment?

Vivre Ensemble n'a cessé d'attirer l'attention des médias sur ce point depuis juin 2014: il est faux de laisser croire que la Suisse a dû faire face à un afflux extraordinaire de demandes d'asile l'an passé [3]. Les chiffres des nouvelles demandes d'asile déposées en Suisse ces quatre dernières années montrent que 2014 a connu une légère hausse par rapport à 2013, mais est bien en-dessous de 2012.

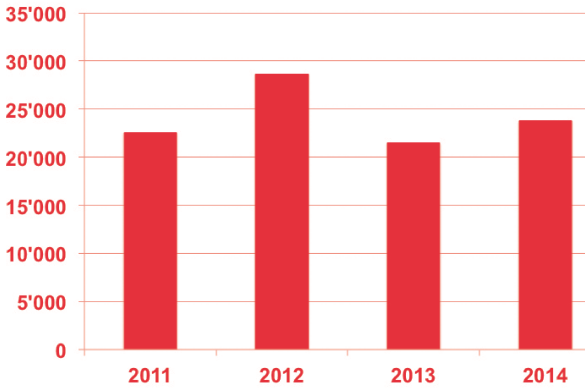

Fig. 1: Nouvelles demandes d'asile 2011-2014, source SEM

1 Simon Bradley, "Toujours plus de requérants d'asile vivent dans des bunkers", swissinfo.ch, 14.11.2014.

2 Communiqué de l'Hospice général, "L'afflux de requérants d'asile oblige l'Hospice général à rouvrir l'abri de protection civile de Châtelaine", 15.10.2014.

3 Voir notamment nos interventions dans le cadre du Comptoir des médias: "'La hausse des demandes se confirme chaque jour', vraiment?" (13.10.2014), "Hausse des demandes, beaucoup de bruit pour rien" (10.07.2014).

Sur le long terme, l'évolution est encore plus nette: le nombre de réfugiés accueillis par la Suisse est aujourd'hui nettement inférieur à celui de la période des années 1990, marquée par les conflits en ex-Yougoslavie (fig.2).

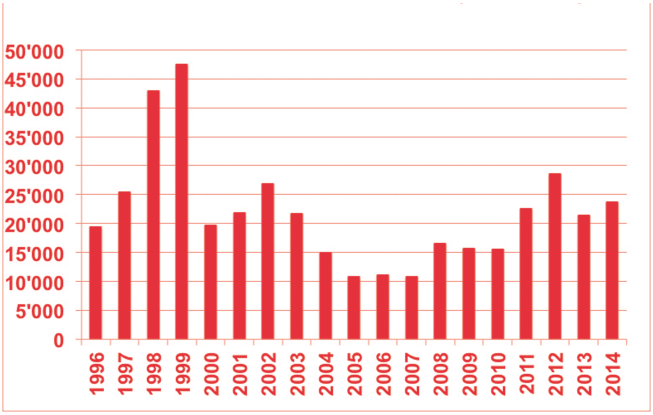

Fig. 2: Nouvelles demandes d'asile 1996-2014, source SEM

Dès lors, il apparaît difficile d'attribuer les difficultés d'hébergement uniquement à la hausse des demandes. Quels autres éléments entrent en ligne de compte?

Raisons historiques: le pari des 10'000 demandes par année

La "gestion" des migrations forcées est intrinsèquement liée aux tensions géo-politiques globales. Il est donc attendu que les autorités chargées des migrations prévoient des fluctuations en fonction de la situation internationale.

Après la crise des Balkans, période durant laquelle le nombre de demandes d'asile atteignait les 47'000 demandes, la Suisse, comme l'Europe, a connu une très forte baisse du nombre de demandes d'asile (v. graphique ci-dessous).

Demandes d'asile en Europe

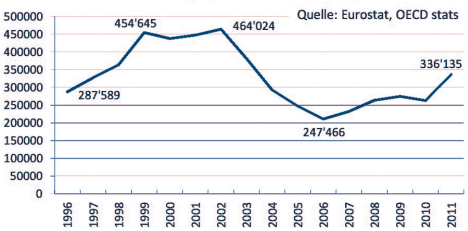

Demandes d'asile en Suisse

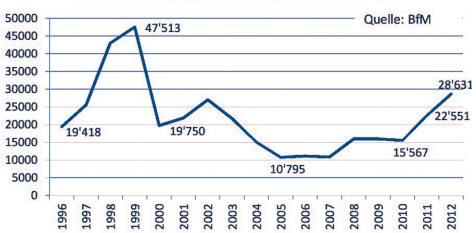

Source: David Kaufmann 2013

Christoph Blocher, à la tête du Département fédéral de justice et police (DFJP), préférait la présenter comme une conséquence des tours de vis législatifs à son actif[4], donc essentiellement structurelle. Sous son impulsion, le Conseil fédéral a décrété que les ressources allouées au domaine de l'asile seraient calculées sur la base de 10'000 demandes par année. Et contraint les cantons à supprimer leurs réserves de lits en réduisant les forfaits cantonaux pour l'hébergement et l'encadrement des demandeurs d'asile. Pour absorber les "dépassements" des 10'000 demandes, un accord avec le Département militaire fédéral (DDPS) avait été passé.

Mais l'accord et les mesures du chef du DDPS sont vite inapplicables: "Début 2008, il s'est avéré que la Confédération ne disposait pas des structures nécessaires".[5] Incapable d'assurer l'hébergement supplémentaire promis, "Berne revient sur sa décision: la totalité des requérants doit à nouveau être accueilli par les cantons", expliquait Bertrand Levrat, ancien directeur de l'Hospice général[6]. Mais comme à Genève, les cantons ont entre-temps "résilié des locaux habituellement mis en réserve pour les temps de crise" [7].

Quant à la réalité migratoire des 10'000 demandes (v. graphique ci-contre), "les développements et les valeurs empiriques des dix dernières années montrent que ce chiffre avait été sous-estimé et que la valeur moyenne [était] plus proche de 16'000 demandes par année" [8].

Année	Nouvelles demandes d'asile
1996	19'418
1997	25'507
1998	42'979
1999	47'513
2000	19'750
2001	21'854
2002	26'987
2003	21'759
2004	15'061
2005	10'795
2006	11'173
2007	10'844
2008	16'606
2009	15'735
2010	15'567
2011	22'551
2012	28'631
2013	21'465
2014	23'765

4 Communiqué DFJP, 14.09.05: "Entre janvier et août 2005, le nombre de demandes d'asile a régressé de près de 40% […]. L'application systématique de la loi sur l'asile et la révision de cette même loi devraient stabiliser le nombre de demandes à un nombre relativement bas, permettant de procéder à des adaptations structurelles et organisationnelles". Voir également notre communiqué de presse "Les flux de réfugiés ne dépendent pas des politiques migratoires", du 29 juillet 2014.

5 Communiqué de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), "Position de la CDAS relative à l'hébergement et à la prise en charge dans le domaine de l'asile", 12.09.08.

6 Marc Guéniat, "L'Hospice n'arrive plus à loger les requérants", La Tribune de Genève, 15.12.2009..

7 Laurent Duvanel, "Fiasco de la politique Blocher", Droit au logement, journal de l'ASLOCA, n°188, janvier 2009, pp.6-9

8 Plan d'urgence Asile, ODM, 28.11.2012, voir pp. 9-10.

La situation tendue du marché du logement

Nous sommes en 2015. L'évolution des demandes d'asile montre que dès 2008, le nombre de demandes d'asile est supérieur à 15'000 demandes et dépasse depuis 4 ans les 20'000 demandes d'asile. Les cantons, chargés selon une clé de répartition d'héberger les demandeurs d'asile, ont ainsi théoriquement eu le temps de se réadapter. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait?

La situation plus ou moins tendue du marché du logement dans les différents cantons peut en partie expliquer la difficulté ou non de le faire. Ainsi, les cantons du Jura[9] et du Valais[10] n'ont pas connu les mêmes problèmes que Genève ou Vaud en proie à une crise du logement, le premier étant en outre limité en termes de surfaces constructibles disponibles. Mais des raisons politiques et stratégiques président également à ce que l'on pourrait aussi qualifier d'attentisme. A Genève, des résiliations de baux d'appartements non-contestées par l'Hospice général et des structures collectives fermées[11] ont rendu la situation encore plus tendue. Même les personnes ayant obtenu un statut et travaillant n'arrivent pas à sortir des foyers pour faire la place aux nouveaux arrivants [12]. Nous sommes en 2009.

La banalisation du recours aux abris PC

L'ouverture d'abris PC, précaires et non adaptés à des séjours de longue durée, est présentée comme la seule solution pour pallier la sous-dotation par les autorités cantonales. Avec huit bunkers reconvertis et d'autres prévus à cet effet, Vaud est le canton qui a le plus recours à cette "solution". Genève a récemment rouvert un deuxième abri. Neuchâtel, Berne et Fribourg - qui ne connaissent pourtant pas de crise du logement - en ont respectivement cinq, deux et un. [13]

Cette façon de présenter la réalité est largement surfaite. Le recours aux abris PC a été utilisé par certains cantons dès 2004 comme instrument de contrainte pour les personnes mises au régime de l'aide d'urgence en vue de les inciter à partir: "la Suisse se ferme et loge les requérants d'asile de manière toujours plus précaire, histoire de les dégoûter de rester ici" [14]. Une pratique qui s'est peu à peu étendue à d'autres populations - réfugiés présumés "suspectés" Dublin - malgré ses effets négatifs: "Les vécus sont accentués par les situations de stress qui résultent de la vie en sous-sol.

---

9 Serge Jubin, "Second abri PC à Neuchâtel", Le Temps, 18.10.2014.

10 "Situation sur le front de l'asile: interview de Roger Fontannaz", Canal 9, 28.10.2014.

11 Document de l'Aide aux Requérants d'Asile (devenu Hospice général), 17.10.2005: "Des foyers collectifs et des immeubles avec encadrement doivent être résiliés".

12 Pour plus de détails sur la politique de relogement du canton de Genève, v. Laurent Duvanel, op.cit.

13 Simon Bradley, op.cit.

14 Laurent Duvanel, op.cit.

De plus, la vie en sous-sol provoque une perte de la réalité jour-nuit" [15].

En février 2014, alors que le nombre de demandes d'asile avait baissé de 25% et le nombre de départ augmenté de 30%, Vaud comptait encore sept abris antiatomiques ouverts pour héberger des demandeurs d'asile [16]. C'est dire si les abris PC se banalisent et font partie intégrante de la politique d'hébergement de certains cantons.

La fluctuation des decisions NEM

L'immobilisme des cantons dans la recherche de solutions pourrait aussi être lié à une spéculation sur la proportion de décisions de non-entrée en matière (NEM), en forte augmentation dès 2008 avec l'entrée de la Suisse dans le système Dublin. Les personnes frappées d'une décision NEM étant dans l'obligation de "quitter le territoire suisse dans les plus brefs délais" [17], les autorités cantonales les "logent" dans les abris PC, estimant qu'elles "n'y séjourneront que pour de courtes périodes, le temps de régler les formalités pour leur départ en collaboration avec le Service de la population" [18]. En réalité, les séjours dans les abris PC se pérennisent [19]. Et l'automaticité des renvois Dublin se heurte à l'hétérogénéité des systèmes d'asile dans les autres Etats membres. On l'a vu avec la Grèce, pays vers lequel les renvois Dublin ne sont théoriquement plus possibles depuis 2011.

Ainsi, si la proportion de décisions de NEM touche entre 40 et 50% des demandes traitées en première instance depuis 2008 - date de l'entrée de la Suisse dans Schengen/Dublin -, le taux a fortement chuté en 2014, pour atteindre 21,6% des cas réglés (v. fig. 3 et 4). La suppression de nombreux motifs de décisions de non-entrée en matière (hors-Dublin) en février 2014 ne compte statistiquement que peu dans cette baisse (-6% environ selon nos calculs). Selon l'ODM, des « difficultés » avec l'Italie dans l'application du Règlement Dublin ont conduit la Suisse à devoir reprendre en procédure interne quelque 3000 demandes.

15 Rapport de la commission du logement du Grand conseil genevois chargée d'étudier la motion M1619, 31.01.2005: www.ge.ch/grandconseil/data/texte/M01619.pdf

16 Emmanuel Borloz, "Asile: Vaud enregistre une augmentation de 30% des départs", 24 Heures, 09.12.2014.

17 Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud, "Requérants d'asile faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière. Ouverture d'une structure d'aide d'urgence", 17.05.2004.

18 Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud, op.cit.

19 Plateforme d'information humanrights.ch, "L'aide d'urgence est une voie sans issue", 22.03.2011.

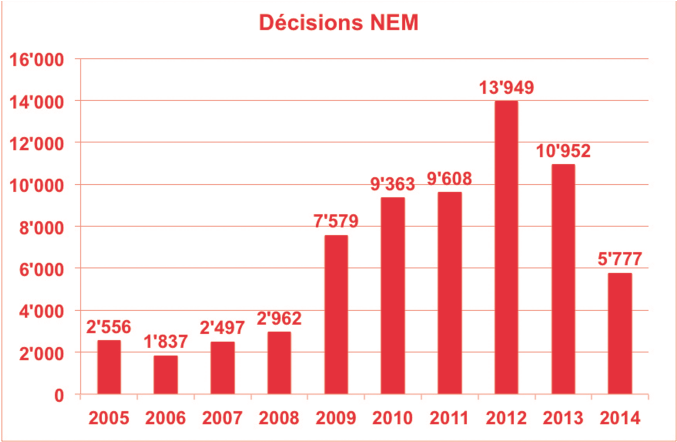

Fig. 3: Décisions de non-entrée en matière (NEM) 2005-2014, source: SEM.

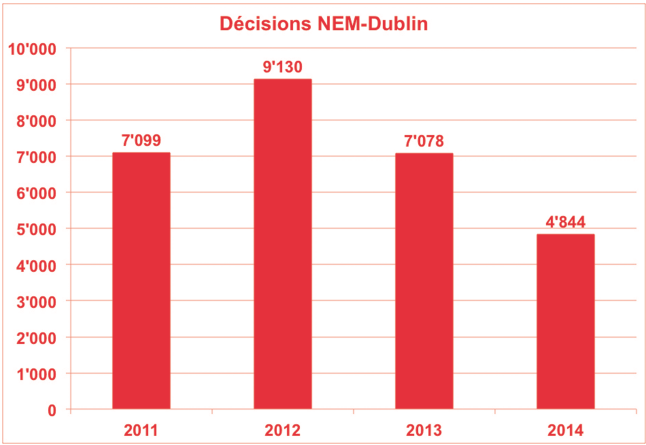

Fig. 4: Décisions de non-entrée en matière Dublin 2011-2014, source: SEM.

La fluctuation du taux de reconnaissance du besoin de protection

Autre gros changement en 2014 : le taux de reconnaissance du besoin de protection après examen des motifs d'asile est en forte augmentation. En excluant de notre calcul les décisions de NEM, nous observons que le taux de reconnaissance du besoin de protection, avec l'octroi du statut de réfugié ou d'une admission provisoire [20], se situe, en moyenne depuis 2008, autour de 65%. En 2012, ce taux a drastiquement diminué (54,2%) mais a fortement augmenté en 2014, atteignant 76,2% (v. tableau p. suivante).

20 Les décisions de non-entrée en matière n'examinent pas les motifs d'asile, donc le besoin de protection. Voir notre article "L'infographie trompeuse de l'ODM", Vivre Ensemble, n°146, février 2014.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'acceptation (%)	62,4	65,1	72,0	71,1	54,2	63,5	76,2

Un taux d'acceptation plus élevé, couplé à une diminution des décisions NEM, signifie davantage de personnes susceptibles de rester sur le territoire suisse, et à héberger. L'un dans l'autre, 58% du total des demandes traitées en 2014 –donc y compris les décisions de non-entrée en matière- ont abouti à une protection. Contre 30% en 2013.

Conclusion

Le manque de logement ne serait pas à attribuer prioritairement à une (relative) hausse des demandes d'asile, mais à des décisions structurelles (mauvaises prévisions sur le nombre de nouvelles demandes d'asile) et à des situations conjoncturelles (fluctuation du taux d'acceptation des demandes et des décisions NEM).

Mais alors pourquoi ne pas simplement le dire? Au lieu d'agiter le spectre de l'invasion, il serait peut-être temps de dire haut et fort que la plupart des personnes arrivées en Suisse et demandant une protection l'obtiennent lorsqu'on examine leurs motifs d'asile. En leur accordant le droit de rester, la Suisse a le devoir de leur assurer un accueil digne pour leur permettre de se reconstruire et de s'intégrer. Un accueil digne qui passe également par un logement décent, et certainement pas par l'ouverture de places dans des abris PC, qui causent "d'importantes dégradations de [la] personnalité [des personnes y logées] et même de leur santé, d'isolement social extrême et de graves atteintes à leur autonomie notamment économique" [21].

Les guerres et les instabilités politiques sévissant dans les pays entourant l'Europe ou en Erythrée ne semblent hélas pas se terminer sur le court terme. Des réfugiés présumés arriveront à franchir la Forteresse Europe pour trouver refuge dans les pays du Vieux Continent, Suisse comprise. Des personnes qu'il faudra accueillir avec dignité. Pourquoi "le message passe mal? C'est le prix qu'on paie d'une stigmatisation à outrance, qui dépeint les requérants comme des gens dont il faut se méfier", rappelle Jean-Noël Wetterwald, délégué au HCR pendant 30 ans [22]. Une stigmatisation qui, lorsqu'il s'agira d'ouvrir de nouveaux centres d'hébergement pour requérants d'asile, n'en favorisera aucunement l'acceptation par les habitants.

CRISTINA DEL BIAGGIO
SOPHIE MALKA

21 Karine Povlakic, "Les centres pour requérants d'asile sur le canton de Vaud", novembre 2011.
22 Valérie de Graffenried: "Il y a des réfugiés qui arrangent et ceux qui dérangent", Le Temps, 23.12.2014.

VIVRE ENSEMBLE
CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
Fax (022) 807 07 01
vivre.ensemble@asile.ch
www.asile.ch/vivre-ensemble

Pour recevoir Vivre Ensemble verser CHF 20.- sur le CCP 12-9584-1 (5 numéros par année)

Comité de rédaction
Nicole Andreetta (GE)
Françoise Jacquemettaz (VS)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Sophie Hodel (BE)
Raphaël Rey (GE)
Fatxia Ali Aden (VS)
Nora Bernardi (GE)

Rédactrice responsable
Sophie Malka (SMA)

Chargée de projet
Cristina Del Biaggio

Stagiaire
Lubiana Gosp Server

Correctrices
Sophie Lanfranchi
Catherine Forster

Impression
Imprimerie Genevoise SA

Conception graphique
Kaliata/l–artichaut

Mise en page
Sophie Malka

Ont également collaboré à ce numéro
Jérôme Félix

LE COMPTOIR DES MÉDIAS A BESOIN DE RENFORTS!

Nous recherchons des veilleurs bénévoles

Vous aimez lire les journaux? Ecouter les nouvelles à la radio? Voir les émissions proposées par la RTS?

Le Comptoir des médias a besoin de personnes qui, un jour par semaine, lisent, écoutent et regardent de manière critique les nouvelles concernant les réfugiés et le droit d'asile pour qu'elles nous signalent les éventuels biais, préjugés et amalgames qui s'y glissent. Notre petite équipe de veilleuses et veilleurs médiatiques a besoin de renforts.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez nous contacter à media@asile.ch.

AGENDA

Colloque

EXIL, CREATION PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE

Le Collège international de Philosophie (CIPh) organise un colloque interdisciplinaire et international les 19-20-21 mars 2015 à Genève, intitulé

JOSE BLEGER (1923-1972) à GENEVE
AMBIGUITE, SUBJECTIVATION ET CREATION SOCIAL,
ANALYSE D'UNE THEORIE MINORITAIRE LATINO-AMERICAINE

Les diverses crises en Europe et dans le monde engendrent peurs, incertitudes, désarroi, repli dans l'inertie. Le concept d'ambiguïté élaboré par Jose Bleger permet d'analyser cette paralysie pour les individus, groupes, institutions et d'imaginer des conditions pour la surmonter.

Ouvrage de référence: *Ambiguïté, violence et civilité*, textes de différents auteurs réunis sous la direction de M.-Cl. Caloz-Tschopp. L'Harmattan, 2014.

Entrée libre et gratuite
Programme détaillé : www.exil-ciph.com

Soirée-cinéma Io Sto con la Sposa

VIVRE ENSEMBLE VOUS INVITE À LA PROJECTION DU FILM "IO STO CON LA SPOSA"

JEUDI 19 MARS À 18H30, AU CINÉMA CINELUX (GENÈVE).

LE FILM SERA SOUS-TITRÉ EN FRANÇAIS.

La projection sera précédée d'une présentation sur la situation des réfugiés en Italie par Amanda Ioset, secrétaire permanente de Solidarité sans frontières (www.sosf.ch), à l'occasion du lancement de sa pétition appelant à un moratoire des renvois Dublin vers l'Italie (p. 8).

Io Sto Con la Sposa - « Moi, je suis du côté de la mariée ». *En novembre 2013, un cortège de mariage formé par trois voitures et une quinzaine d'invités part de Milan en direction de la Suède. Des noces européennes comme tant d'autres ? Pas tout à fait. Le cortège est un simulacre, dont l'objectif est de permettre à cinq requérants d'asile syriens et palestiniens de rejoindre la Suède et d'y déposer une demande d'asile. Grâce à la planification rigoureuse et à la collaboration avec les réseaux de solidarité européens, l'entreprise est un succès. Après quatre jours de route, mariés et invités se retrouvent, abasourdis, ivres de joie, à la gare de Malmö. Gabriele del Grande, Antonio Augugliaro et Khaled Soliman Al Nassiry racontent avec beaucoup de poésie un voyage qui n'est pas seulement mouvement dans l'espace mais aussi un parcours intérieur, d'espoir et de résistance aux violences de la guerre et de la Forteresse Europe.*

Entrée libre